

Blois, le 08/09/2025

CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2025

Cher(e) adhérent(e),

Il m'est agréable de vous informer que la prochaine assemblée générale du COS pour l'année **2025** se déroulera le mercredi 1er octobre 2025 à 16h00 dans la salle Kléber LOUSTAU à l'Hôtel du Département.

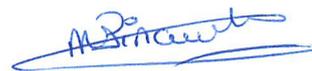
Ordre du jour :

- Adoption du compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2024,
- Rapport moral 2024,
- Rapport financier 2024,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Rapport d'activités 2024,
- Fixation de la cotisation 2026,
- Examen des questions diverses.

En cas d'impossibilité de votre part à assister à cette réunion, nous vous invitons à bien vouloir compléter la procuration ci-jointe dûment signée et à la remettre à la personne de votre choix. Celle-ci doit être impérativement adhérent(e).

Je vous prie d'agréer, Cher(e) adhérent(e), l'expression de ma considération distinguée.

LA PRESIDENTE



MARIE-JO PINAULT

PROCURATION
POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Je, soussigné(e) (Nom,Prénom)

donne procuration à (Nom,Prénom) M.....,
adhérent(e) du COS, pour l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

Toute procuration non signée ne sera pas prise en compte.

Fait à

Le

Signature

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU 16 OCTOBRE 2024

Le mercredi 16 octobre 2024 à 14h30 a eu lieu l'Assemblée générale ordinaire du Comité des Œuvres Sociales de l'Administration Départementale de Loir-et-Cher sous la présidence de Mme Marie-Jo PINAULT. Les autres membres du conseil d'administration assistaient également à cette réunion :

- Mme Marinette RILLY, vice-présidente,
- Mme Patricia BERTRAND, trésorière,
- Mme Patricia MINNE, secrétaire,
- Mme Catherine BIENVENU,
- Mme Gwladys BARAIS,
- Mme Laura CHENU,
- Mr Lionel CORET,

Ont été comptabilisées ce jour, 48 personnes présentes et 78 procurations, représentant **126 votants**. Le COS enregistre 1350 adhérents à ce jour.

Une présentation par PowerPoint défilera pendant l'assemblée générale et les adhérents auront tout le loisir de poser leurs questions pendant cette réunion.

Mme Marie-Jo PINAULT souhaite la bienvenue aux personnes présentes pour cette nouvelle assemblée générale du COS. Elle remercie le président du conseil départemental Mr Philippe GOUET, la vice-présidente du conseil départemental Mme Catherine LHERITIER ainsi que tous les élus de l'assemblée départementale sans qui les actions du COS ne pourraient pas se concrétiser. Leur soutien notamment à travers la subvention qui est accordée au COS est essentiel pour continuer à mener à bien nos projets au service de l'ensemble des adhérents. Son montant reste identique aux années précédentes. L'ensemble des membres du conseil d'administration du COS tient sincèrement à remercier l'assemblée départementale pour cela. Mme PINAULT remercie également les personnes présentes.

En ces temps difficiles malgré de nombreux défis, le COS est plus que jamais convaincu qu'il est primordial de développer des actions en faveur des agents. C'est en participant activement à la politique départementale en matière de qualité de vie au travail que le COS peut répondre à ces enjeux. Le rôle du COS est de proposer des initiatives qui apportent du bien-être à chaque adhérent que ce soit à travers des prestations innovantes ou des services toujours plus diversifiés. Mme PINAULT remercie également les secrétaires du COS pour leur travail, leur disponibilité et leur réactivité. Quand il y a des petits soucis également, elles sont toujours là. Mme PINAULT souhaite une excellente assemblée riche en échanges et en projets pour l'avenir.

Adoption du compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2023

Mme Marie-Jo PINAULT met au vote le compte-rendu de l'assemblée générale du 30 novembre 2023 qui est adopté à l'unanimité et passe ensuite à la présentation du rapport moral.

Rapport moral 2023

Mme PINAULT présente le rapport moral 2023.

Au 31 Décembre 2023, le Comité des Œuvres Sociales avait enregistré 1 320 adhérents (contre 1 243 pour 2022) soit un budget de 15 840 € de cotisations. De plus, il y a eu 1 568 ayants-droit cotisants (752 conjoints et 816 enfants) soit 15 424 € de cotisations.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois : 12 janvier 2023, 09 février 2023, 09 mars 2023, 11 mai 2023, 04 juillet 2023, 11 septembre 2023, 09 octobre 2023, 06 novembre 2023, 04 décembre 2023.

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 30 novembre 2023.

Le rapport moral 2023 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Mme Catherine LHERITIER prend la parole pour indiquer qu'elle ne pourra pas assister à l'ensemble de l'assemblée générale car d'autres réunions ont été programmées notamment celle du SMO qui vient juste après.

Mme Catherine LHERITIER adresse toutes ses félicitations à Mme PINAULT car présider une structure comme le COS, comme n'importe quelle autre association, est un engagement important et elle félicite également les membres du bureau. Elle espère qu'il y aura de nombreuses candidatures pour intégrer le prochain conseil d'administration.

Mme LHERITIER trouve important qu'il y ait des structures comme celle-ci qui créent du lien social entre les agents. Elle a plaisir de revoir de nombreux agents retraités parmi l'assistance. Elle trouve bien que le COS fasse le lien entre les agents en activités et les agents retraités. Quand on a passé toute une vie dans la collectivité, c'est bien de garder du lien. Et c'est bien pour les nouveaux de voir les anciens et voir comment cela se passait quand ils étaient en activité.

Mme LHERITIER trouve que c'est une belle performance d'augmenter le nombre d'adhérents et félicite le COS pour cela. Elle a également consulté le rapport d'activités. Elle est estomaquée de constater toutes les activités organisées en une année avec de nombreux participants à chaque fois. Elle renouvelle ses félicitations au COS.

Mme LHERITIER indique qu'elle sait ce que c'est que d'organiser des activités, des voyages, des déplacements, dans les communes notamment plus qu'au conseil départemental, c'est une belle aventure pour ceux qui les organisent. Mme LHERITIER félicite les personnes qui ont contribué à l'organisation de toutes ces activités. Elle trouve que c'est important que le conseil départemental maintienne la subvention car le COS va être dans les exceptions des associations dont la subvention est maintenue. Les finances des départements sont attaquées de toute part et les réductions qui ont été annoncées à l'échelon national vont forcément se répercuter sur le fonctionnement des budgets départementaux. Donc Mme LHERITIER exprime sa satisfaction que la subvention du COS ait pu être maintenue car elle trouve utile d'organiser, de maintenir et d'animer ce lien social. Nous sommes dans une société où l'individualisme commence à prendre le dessus ce qui ne représente pas une bonne nouvelle donc c'est important que les uns et les autres s'engagent pour la collectivité. C'est une démarche collective, c'est important parce qu'en général quand on joue collectif, on gagne beaucoup mieux que lorsque l'on joue tout seul.

Mme LHERITIER renouvelle ses félicitations et souhaite une bonne assemblée générale avant de rejoindre une autre réunion.

Rapport financier 2023

Mme Marie-Jo PINAULT laisse la parole à Mme Patricia BERTRAND pour présenter le rapport financier.

Mme BERTRAND indique que la subvention de l'année 2023 était de 304 000 € dont 48 000 € consacré à l'arbre de Noël. La participation du COS pour les prestations pour les adhérents était de 317 886 €. Les recettes sont de 31 968 €, les produits financiers s'élèvent à 8 032 €.

Les comptes 2023 présentent un déficit de 46 781 €. Les comptes 2022 avaient enregistré également un déficit de 37 561 €. Il y a donc une forte accentuation. Les postes les plus importants concernent les sorties extérieures comme l'arbre de Noël qui est inclus dans les 270 831 €, les voyages et les sorties. Les participations sur les prestations 141 083 € et la billetterie 196 862 € qui ont également augmenté par rapport à 2022.

Le souci d'aujourd'hui est le déficit de 46 781 €. Il va falloir trouver des solutions pour enrayer cela.

Mme BERTRAND procède au vote du bilan financier 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Mme BERTRAND laisse la parole à Mr David MASLARD, représentant du cabinet Orcom pour présenter à son tour son rapport auprès de l'assemblée sur ses méthodes de travail pour contrôler les comptes du COS. Il a obtenu toutes les pièces justificatives permettant l'établissement d'un rapport. Il certifie que les comptes annuels de l'association sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice 2023. Les chiffres clés ont déjà été présentés. Les comptes 2023 ont été approuvés par le cabinet Orcom.

M. David MASLARD invite l'assemblée à poser des questions.

Devant l'absence de questions, Mme PINAULT passe la parole à Mme Gwladys BARAIS pour présenter le rapport d'activités

Rapport d'activités 2023

Mme Gwladys BARAIS commence la présentation du rapport d'activités.

La participation versée pour des journées individuelles familiales concerne 459 adhérents et 650 ayants-droit.

Voyages associatifs

Sicile : deux séjours ont été organisés, du 24 avril au 1^{er} mai 2023 et du 5 au 12 mai 2023.

100 personnes ont participé (49 adhérents, 47 ayants-droit, 4 invités).

La participation du COS s'est élevée à 23 432 €

Lacs Italiens : un circuit a été organisé du 26 septembre au 3 octobre 2023.

46 personnes ont participé (26 adhérents, 20 ayants-droit).

La participation du COS s'est élevée à 10 528 €

Prestations pour les voyages individuels

370 personnes (179 adhérents et 191 ayants-droit) en ont bénéficié soit une participation du COS de 35 557 € (24 248 € en 2022).

Sorties-Spectacles

Sortie Escape Game au Clos-Lucé le 25 février 2023

39 personnes ont participé (16 adhérents, 21 ayants-droit et 2 invités). La participation s'est élevée à 1 244 €.

Salon de l'Agriculture le 4 mars 2023

105 personnes ont participé (42 adhérents, 46 ayants-droit et 17 invités). La participation s'est élevée à 1 607 €.

Théâtre à Paris le 25 mars 2023

53 personnes ont participé (27 adhérents, 22 ayants-droit et 4 invités). La participation s'est élevée à 2 433 €.

Jeu immersif Opéra Garnier le 22 avril 2023

50 personnes ont participé (22 adhérents, 15 ayants-droit et 13 invités). La participation s'est élevée à 1 455 €.

Château de Guédelon le 13 mai 2023

101 personnes ont participé (42 adhérents, 54 ayants-droit et 5 invités).

La participation s'est élevée à 1 743 €.

Expo Harry Potter le 10 juin 2023

50 personnes ont participé (20 adhérents, 30 ayants-droit). La participation s'est élevée à 1 395 €.

Match de Football le 19 juin 2023

50 personnes ont participé (21 adhérents, 29 ayants-droit). La participation s'est élevée à 1 824 €.

Château de Vaux le Vicomte le 25 juin 2023

43 personnes ont participé (19 adhérents, 15 ayants-droit et 9 invités).

La participation s'est élevée à 862 €.

Concert de Muse au SDF le 8 juillet 2023

44 personnes ont participé (24 adhérents, 18 ayants-droit et 2 invités).

La participation s'est élevée à 2 577 €.

Journée libre à Paris le 8 juillet 2023

81 personnes ont participé (37 adhérents, 37 ayants-droit et 7 invités).

La participation s'est élevée à 1 247 €.

Sortie Match de rugby le 27 août 2023

100 personnes ont participé (47 adhérents, 53 ayants-droit). La participation s'est élevée à 4 702 €.

Parc Futuroscope le 9 septembre 2023

186 personnes ont participé (55 adhérents, 100 ayants-droit et 31 invités).

La participation s'est élevée à 4 840 €.

Parc Futuroscope le 16 septembre 2023

149 personnes ont participé (50 adhérents, 89 ayants-droit et 10 invités).

La participation s'est élevée à 4 135 €.

Week-end des 23 et 24 septembre 2023

71 personnes ont participé (41 adhérents, 27 ayants-droit et 3 invités).

La participation s'est élevée à 5 934 €.

Cours de cuisine le 7 octobre 2023

15 personnes ont participé (9 adhérents, 6 ayants-droit). La participation s'est élevée à 1 680 €.

Cours de cuisine le 14 octobre 2023

9 personnes ont participé (7 adhérents, 2 ayants-droit). La participation s'est élevée à 1 380 €.

Journée libre à Paris le 16 décembre 2023

156 personnes ont participé (60 adhérents, 76 ayants-droit et 20 invités).

La participation s'est élevée à 1 955 €.

Sortie cinéma enfants le 20 décembre 2023

44 enfants des adhérents ont participé. La participation du COS s'est élevée à 230 €.

Durant l'année 2023, 1 346 personnes se sont inscrites à une sortie (539 adhérents, 681 ayants-droit et 126 invités) pour une participation du COS de 41 012 €

Mme BARAIS laisse à la parole à Mr Lionel CORET pour continuer la présentation.

Festivals-Concerts-Spectacles

Spectacles du Loir et Cher et le Printemps de Bourges

307 personnes (182 adhérents et 125 ayants-droit) ont participé à un concert ou à un spectacle se déroulant dans le Loir-et-Cher ainsi que pour le Printemps de Bourges. La participation du COS s'est élevée à 3 739 €.

Le Comité des Œuvres Sociales a participé au prix des places pour les spectacles de Slimane, Benjamin Biolay, Je préfère qu'on reste ensemble, Camille Lellouche, Cirque de Pékin, Elodie Poux, Pascal Obispo, Grand Prix Moto, Vincent Dedienne, Grand corps malade, Mickaël Gregorio, Alban Ivanov.

Soit 377 places vendues. La participation du COS s'est élevée à 7 828 € (en 2022, 378 places vendues avec une participation était de 8 285 €).

Billetteries

5 472 billets divers (Puy du Fou, Agl'eau, Royal Kid, Zoo de Beauval...) ont été vendus pour 61 166 € (5 736 billets vendus en 2022). Ils sont revendus sans participation financière du COS.

10 765 billets de cinéma ont été vendus avec une participation du COS de 20 900 € (9 598 billets en 2022).

Chèques-cadeaux

1 offre a eu lieu en avril 2023 : 492 chèques-culture commandés.

Mr CORET a terminé la lecture du rapport d'activités.

Mme Patricia BERTRAND intervient à la demande de Mr David MASLARD pour informer que le déficit 2023 sera imputé sur les fonds associatifs.

Il n'y a pas de question dans l'assistance. Il est adopté à l'unanimité.

Fixation de la cotisation 2025

Mme PINAULT informe que le COS souhaite augmenter les montants de cotisations 2025. Les propositions sont les suivantes : pour l'adhérent la cotisation au 1^{er} janvier 2025 serait de 13 € au lieu de 12 €, pour le conjoint de 16 € au lieu de 14 € et pour l'enfant de 8 € au lieu de 6 €.

La présidente soumet au vote le montant de la cotisation 2025 qui est adopté à l'unanimité.

Mme PINAULT informe que le COS a dû équilibrer le budget 2025. Depuis quelques années cela n'avait pas été fait. Le COS finit deux années avec des déficits en 2022 de 37 561 € et en 2023 de 46 781 €.

Pour que le budget retrouve un équilibre, il a fallu trouver des solutions. Le COS propose de baisser des participations.

Modification du règlement intérieur de l'association

Mme PINAULT commence par la lecture du premier article soumis à modification. Il s'agit de la diminution des participations pour les voyages associatifs. Le COS propose de passer à 50 % de la participation actuelle pour les conjoints et à 50 € au lieu de 90 € pour les enfants.

La présidente soumet au vote cette modification. Ce changement est adopté à l'unanimité.

Mme PINAULT présente ensuite la proposition pour les participations pour les voyages individuels.

Il s'agit de la même diminution des participations que pour celles des voyages associatifs. Le COS propose de passer à 50 % de la participation actuelle pour les conjoints et 50 € au lieu de 90 € pour les enfants.

La présidente soumet au vote cette modification. Ce changement est adopté à l'unanimité.

Mme PINAULT énonce la proposition de diminuer la participation pour les sorties organisées par le COS de 60 % à 50 %.

La présidente soumet au vote cette modification. Ce changement est adopté à l'unanimité.

La dernière proposition de modification porte sur les participations pour les activités sportives, musicales, manuelles et théâtrales, les permis de chasse et de pêche.

Pour l'adhérent, la participation serait de 50 % avec un plafond de 90 € au lieu de 60 % avec un plafond de 100 € actuellement.

Pour le conjoint, la participation serait de 30 % avec un plafond de 60 € au lieu de 40 % avec un plafond de 70 € actuellement.

La participation pour les enfants ne changerait pas à savoir 30 % avec un plafond de 50 €.

La présidente soumet au vote cette modification. Ce changement est adopté à l'unanimité.

L'ensemble des propositions de modifications du règlement intérieur ayant été voté, Mme PINAULT invite l'assemblée à poser des questions.

Examen des questions diverses

Devant l'absence de question pour l'instant, Mme PINAULT informe que le conseil d'administration s'interroge sur l'avenir des retraités au sein du COS. Un travail de réflexion va être fait l'année prochaine avec un bilan des « consommations » par les retraités pour voir quelles solutions sont envisageables pour maintenir les retraités mais peut-être avec une diminution des prestations. Le COS est obligé de prendre des décisions puisque le budget n'évolue pas mais qu'il enregistre des augmentations tarifaires telles que le bus...

Le président du conseil départemental rencontré cette semaine a demandé que les actifs soient privilégiés. Le COS va donc se pencher sur cette question en 2025. Pour l'instant rien n'est arrêté et il n'est pas question de radier les retraités de l'association mais juste de réajuster certaines prestations.

Une adhérente intervient pour demander si le COS allait supprimer l'accès des retraités à certaines activités. Mme PINAULT répond qu'il n'en est pas question pour l'instant. Les modifications devront d'ailleurs être proposées en assemblée pour acceptation et vote. Mais il va falloir revoir les participations et un travail va être engagé. Pour l'instant, rien n'est défini. Les pistes envisagées seraient peut-être une modification des prises en charge mais un travail de réflexion doit être entamé.

Une personne intervient pour dire que la solution serait de ne plus faire participer les conjoints ni d'effectuer des remboursements pour eux. Mme PINAULT répond que cela fait partie des pistes mais qu'il n'est pas possible de répondre par l'affirmative tant que le travail de réflexion n'a pas été fait. Le COS est au pied du mur et il doit prendre des mesures.

Une adhérente intervient pour signaler que toutes les personnes qui cotisent dans une association doivent normalement bénéficier des mêmes droits. Elle demande si cela ne va pas bloquer ces modifications et demande l'avis du Commissaire aux Comptes. Il y a eu des antécédents de problème d'équité entre adhérents auparavant. Elle demande si le règlement actuel n'est pas bloquant. Elle convient cependant qu'il est nécessaire d'intervenir. Mme PINAULT répond qu'il y aura la possibilité de modifier les statuts à cet effet et ainsi changer les niveaux des prestations.

Un adhérent intervient pour dire que le conjoint d'un actif devrait être prioritaire par rapport à un retraité, d'autant plus que le président du conseil départemental souhaite favoriser les actifs. Pour lui, entre un retraité et un conjoint d'un agent actif, le choix est évident. Mme PINAULT prend note de cette réflexion et indique que les retraités représentent 25 % des adhérents. Elle réitère que rien n'est fait ni décidé. Tout sera à l'étude.

Mme RILLY intervient pour dire que le COS est preneur d'idées pour améliorer la situation de la part des actifs et des retraités.

Mme BERTRAND précise que Mme PINAULT donne une piste de travail pour 2025 mais que pour l'instant rien n'est encore acté ni figé. Le COS va se renseigner sur les statuts et sur ce qu'il est possible de faire. Mme PINAULT a

voulu informer les adhérents par souci d'honnêteté de la mise en place d'un groupe de travail. Toutes les pistes vont être explorées.

Un adhérent retraité indique qu'il est prêt à s'inscrire aux voyages du COS sans bénéficier de participation financière. Mme PINAULT répond que certains retraités ayant de petites retraites ne peuvent pas partir sans cette participation financière du COS. De plus, partir avec le COS rassure certaines personnes car elles se trouvent encadrées et ne sont pas seules. S'il y a un problème ou si elles rencontrent une difficulté, elles peuvent demander de l'aide.

Un adhérent demande si le conjoint des retraités bénéficie du COS actuellement. Mme PINAULT répond par l'affirmative ce qui confirme la position de ce monsieur sur la priorisation des actifs sur les retraités. Mme PINAULT souligne également que certains voyages ou sorties ne pourraient pas se faire ou ne seraient pas complets sans la participation des retraités. Il faut avoir cela à l'esprit. Parfois, il y a des sorties avec peu de personnes et d'autres fois, elles rencontrent un succès important. Le COS essaie de s'adapter au mieux des demandes.

Une adhérente intervient pour répondre que lorsque l'on est actif au conseil départemental, on n'a pas toujours le temps ni la possibilité de participer aux voyages et aux sorties. Cela est faisable ensuite à la retraite. Un échange a lieu ensuite sur ce point de vue.

Mme PINAULT précise qu'il n'y a pas de solution miracle et que le COS va réfléchir aux différentes possibilités.

Mr CORET intervient pour indiquer que le déficit de 46 781 € ne peut pas être renouvelé l'année prochaine et qu'il est impérieux de trouver des solutions. Que faire ? Proposer moins de voyages ? Moins de sorties ? Il y a plein de pistes possibles dont les retraités. La cotisation a été aussi une éventualité. C'est pour cela qu'il y a eu une petite augmentation proposée pour 2025. On va y arriver petit à petit. Le COS va se pencher sur le problème et chercher des solutions. Rien n'est fermé ni bloqué mais il faut bien comprendre que l'année prochaine il n'est plus possible d'enregistrer un tel déficit.

Mme PINAULT souligne que si le nombre de participants aux voyages a été limité c'était également dans ce but-là. Si le COS laissait partir tout le monde en voyages associatifs, ce serait au détriment des gens qui ne partent pas. Le COS avait commencé à borner les dépenses. Sur les séjours il y a beaucoup d'actifs.

Un adhérent intervient pour dire que les actifs comme les retraités devraient être concernés par ces mesures. Tout le monde doit être au même niveau. Mme PINAULT répond que le COS va faire au mieux.

La présidente souligne d'ailleurs qu'il y a plein de comités d'entreprise qui n'acceptent pas les retraités ni les conjoints. Le COS n'est pas dans cette optique. Il y avait auparavant une association de retraités au conseil départemental mais qui n'existe plus. Une réflexion va être engagée et sera présentée en assemblée générale. Il y aura une modification des statuts et du règlement intérieur en 2025. Cela demande un grand travail en amont.

Mme PINAULT annonce les destinations des voyages 2025. Un séjour à Rhodes au mois de mai et un autre au mois d'octobre pendant les vacances de la Toussaint vont être proposés. Il n'a pas été possible d'avoir un séjour pendant les vacances de Pâques car cela coïncidait avec la première semaine de vacances scolaires de la zone C des Parisiens. Quand le COS a voulu réserver, tout était complet. Il a fallu donc repousser aux vacances de Toussaint. Le circuit sera au Sri Lanka en septembre/octobre. Les voyages vont sortir prochainement avec les nouvelles participations annoncées et votées.

Un adhérent trouve que le circuit est trop cher.

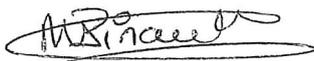
Mme PINAULT rappelle que ce sera les mêmes critères de sélection de demandes d'inscription pour les voyages à savoir priorité aux personnes n'étant jamais parties et ensuite en fonction du nombre de voyages effectués les années précédentes.

Un adhérent réitère le fait que le voyage au Sri Lanka est trop onéreux. Mme PINAULT répond que cela représente un budget conséquent effectivement du fait de l'augmentation du coût des voyages en avion mais que le COS a voulu présenter un grand voyage en 2025. Les séjours ont également augmenté de façon considérable. Les gens pouvaient partir avant pour 500/600 € avec la participation du COS, cela ne sera plus possible.

L'assemblée n'ayant plus de question, Mme Marie-Jo PINAULT remercie les personnes présentes et les invite à prendre le verre de l'amitié.

L'assemblée générale ordinaire est clôturée à 15h00.

LA PRESIDENTE



MARIE JO PINAULT

P/ LA SECRETAIRE



PATRICIA MINNE

RAPPORT MORAL 2024

Au 31 Décembre 2024, le Comité des Œuvres Sociales avait enregistré 1 374 adhérents (contre 1 320 pour 2023) soit un budget de 16 488 € de cotisations.

De plus, il y a eu 1 569 ayants-droit cotisants (760 conjoints et 809 enfants) soit 15 494 € de cotisations.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois :

- 8 janvier 2024
- 12 février 2024
- 4 mars 2024
- 8 avril 2024
- 13 mai 2024
- 10 juin 2024
- 9 septembre 2024
- 14 octobre 2024
- 4 novembre 2024
- 2 décembre 2024

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 16 octobre 2024.

Les élections du nouveau conseil d'administration se sont déroulées le 26 novembre 2024.